

Gabegie et vie de château pour journalistes et autres salariés de France Télévisions !

écrit par Christine Tasin | 25 septembre 2025



Gabegie et vie de château pour les journalistes de France Télévisions i

Déjà, en 2016, la Cour des Comptes avait tiré la sonnette d'alarme, en vain. Un nouveau rapport dénonce les avantages incroyables de certains qui entraînent l'explosion de la masse salariale.

Qui est responsable ? Qui est coupable ? La direction, assurément, mais aussi, forcément, l'Etat, principal actionnaire ! Et puis, peut-être, ceux qui bénéficient de boulots pas vraiment nécessaires et qui, pourtant coûtent très cher. **Un témoin parle ainsi des équipes de France 3** : « À chaque fois, c'est le même scénario : il y a le preneur de son, le cameraman, le journaliste, celui qui tient les cafés... ». **Un autre compare le public et le privé** : « Chez BFMTV ou LCI, on envoie généralement un journaliste muni d'un iPhone et d'un pied, qui cadre, prend le son, mène l'interview et monte même son sujet. Pas chez France 3. Avec eux, c'est toujours le gros déploiement. »

C'est que cette télévision bien peu objective, avec des journaliste et même une directrice très engagés politiquement, empêchant et interdisant le pluralisme, nous coûte très cher, à nous , les Français, même à ceux qui ne la regardent pas, même à ceux qu'elle critique et démolit quotidiennement, nous les patriotes.

Le chiffre d'affaires a atteint 3,3 milliards d'euros en 2024, le budget est financé à 80 % par de l'argent public (2,6 milliards d'euros l'an dernier) et qui emploie près de 9 000 salariés. [Source Le Figaro](#)

On se croirait chez Mao : *France.tv a atteint 35 millions de visiteurs uniques mensuels en 2024, ce qui lui a permis de dépasser [celle de TF1](#). Le groupe demeure également « la première source d'information des*

Français, note le document : en 2023, près de 17 millions de personnes s'informaient chaque jour via ses antennes nationales et ultramarines ». **Allez attendre que ces 17 millions de personnes votent pour une Sarah Knafo !**

Ils sont sans doute ravis de leurs manipulations et de son résultat, sauf que... il y a un mais. Tout cela a un coût. Plus un sou dans la caisse ! 81 millions de déficit entre 2017 et 2024. La trésorerie est dans le rouge, un trou de 27 millions d'euros dans la caisse et les capitaux propres de France Télévisions sont passés de 204 millions d'euros à 125.

La situation est critique et met en danger la pérennité de l'entreprise : *cette configuration va obliger l'État actionnaire à agir avant le 31 décembre 2026. Car en droit commercial, il s'agit d'une zone rouge. Si rien n'est fait à cette échéance, le groupe risque une dissolution...*

Les responsables ? Les coupables ? Les dirigeants de l'entreprise, l'Etat actionnaire qui a laissé les pleins pouvoirs aux dirigeants.

Inutile de dire que tout ce petit monde vit comme les petits marquis d'avant 1789, dire que la plupart de ces gens-là se disent de gauche, votent à gauche et font voter à gauche, c'est hallucinant : *indemnités de licenciement supérieures au droit commun, comités d'entreprise généreusement dotés, véhicules de fonction dont l'utilité opérationnelle est contestée, frais de mission élevés, recours très intensif aux taxis (près de quatre millions d'euros dépensés en 2024), rémunérations « étonnantes » au regard de la charge de travail réelle de certains profils... Dans certaines régions, rapporte la cour, l'usage veut qu'un présentateur de JT du midi bénéficie d'une demi-journée de récupération dès qu'il*

présente 5 éditions d'affilée...

Et on ne dira rien des emplois inutiles : *Ce qui rend hors de contrôle la masse salariale, c'est aussi la rigidité de ce cadre social. Conclu en mai 2013, il y a plus de 10 ans, l'accord collectif instaure une classification figée de 160 métiers, empêchant toute polyvalence. Prenez un jeune journaliste nouvellement recruté. Sa formation le rend tout à fait capable de monter des sujets simples, destinés à être diffusés dans les JT. Problème : il n'a pas le droit d'exercer cette compétence « polyvalente ». C'est en effet la tâche exclusive des monteurs...Pour contourner cet obstacle, la direction a bien créé des « unités de compétences complémentaires » (UCC), un système permettant de rémunérer un salarié qui effectue des tâches relevant d'un autre poste. ..Un dispositif coûteux, pour un résultat peu efficace. Et qui ne règle en rien le problème de fond : une organisation du travail déconnectée de la réalité...*

[...]

Votre contrat de travail est fixé à 7 heures par jour. Très régulièrement, votre chef vous dit : « Aujourd'hui, je ne te donnerai pas plus de 4 heures de travail. Mais tu seras payé l'équivalent de 7 heures »...

Alors, la dénonciation de l'accord collectif annoncée par Ernotte va-t-elle se faire ? Sera-t-elle utile, efficace ? A quel prix ?